



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Ferraille et vieux métaux

Question écrite n° 38901

#### Texte de la question

M Paul-Louis Tenaillon attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement, sur les questions qui se posent concernant la réglementation des dépôts de ferrailles. En effet, selon la rubrique 286 de la nomenclature des installations classées relative à ces décharges, il semble que les dépôts de moins de 5 000 mètres carrés qui peuvent parfois regrouper plusieurs milliers de carcasses automobiles risquent de ne plus être soumis à autorisation. Il lui demande de quelle façon une autorité administrative pourrait s'opposer à ce type d'implantation.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Tenaillon Paul-Louis](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38901

**Rubrique :** Récupération

**Ministère interrogé :** environnement

**Ministère attributaire :** environnement

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 avril 1988, page 1505